



ANBUT

Association Nivernais Berry Des Usagers du Train
Maison des Associations
Mairie de COSNE SUR LOIRE
Quai Jules Moineau
BP 123
58206 COSNE COURS SUR LOIRE
Mail : anbut@hotmail.fr
Site internet : <http://anbut.kegtux.org>

Madame, Monsieur, chers adhérents,

Comme nous nous étions engagés, nous venons par la présente vous donner des nouvelles des actions entreprises.

Vous trouverez ci-dessous le courrier de Mr. Bolot à nos demandes d'indemnisation ainsi que notre réponse. Comme vous pourrez le constater, nous ne sommes pas pris au sérieux !! Que faire ? Nous nous demandons si une action en justice contre la SNCF pour les préjudices subis depuis plusieurs années ne serait pas LA SOLUTION. A ce titre, nous allons tenter de contacter les avocats qui ont dernièrement instruits contre la SNCF et voir si notre dossier est défendable ou non.

Il n'empêche que trouver des idées n'est pas une prérogative du bureau et nous restons ouverts à toutes vos suggestions.

Pour celles et ceux qui ont croisés dans les wagons, le chef de bord que nous appellerons « refus d'obtempérer », sachez que nous avons rencontré Mr. Claudel « Responsable Contrôle » à qui nous avons pu expliquer ce qui s'était passé : conduite agressive, manque de respect, apparition de la notion de « refus d'obtempérer ». Le chef de bord a été identifié et un rappel à l'ordre va lui être notifié. Pour ceux qui pensaient que ce terme était uniquement réservé à la Police, sachez qu'il fait partie du vocabulaire de la SNCF.

Pour terminer, suite aux articles parus sur la nouvelle charte SNCF, nous avons contacté les journaux 20 minutes et Metro pour leur décrire notre situation, mais pas de réponse à ce jour. Nous envisageons de poursuivre nos actions presses.

Nous avons également envoyé la copie de nos courriers à nos différents élus (Cosne, Briare, Le Président de la Région Bourgogne) ; seul Mr. Gorce à ce jour nous donné son soutien.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à nos actions.

Le bureau,



Monsieur Alexandre Blandin
Association Nivernais Berry Des Usagers
du Trains (ANBUT)
Maison des Associations
Mairie de Cosne sur Loire
Quai Jules Moineau BP 123
58206 COSNE SUR LOIRE

PARIS, le 26 mars 2012

Monsieur,

Dans votre lettre du 5 mars 2012, vous faites part au Président Guillaume Pepy de vos observations sur la qualité de service sur la ligne Paris-Montargis-Nevers.

Le Président m'a confié le soin de vous répondre.

Nous avons attentivement étudié votre demande d'indemnisation du 5 mars 2012.

Des éléments indépendants de notre volonté (météo, incidents externes à la SNCF) et en dehors du cadre prévu de toute indemnisation, ont perturbé la régularité des trains de la relation INTERCITÉS Paris - Nevers notamment durant les mois de janvier et février 2012.

Comme évoqué lors de votre entrevue avec Messieurs BRIOT et MARQUER le 10 février dernier, un plan de redressement de la situation avait déjà été mis en place pour d'autres causes d'irrégularité dès les premiers signes de fragilité.

A ce jour, ce plan commence à porter ses fruits puisque nous avons regagné en régularité pour atteindre, en cumul depuis le début de l'année 2012 près de 90% des trains avec un retard inférieur à 10 minutes. Notre effort se poursuit sans relâche pour atteindre au plus vite un niveau de performance très satisfaisant.

Par conséquent, devant le redressement constant de la régularité de la ligne, et au regard de l'analyse des causes d'irrégularité relevant de la responsabilité d'INTERCITÉS, nous ne pouvons donner un avis favorable à votre demande d'indemnisation.

Enfin, des consignes ont été données aux Chefs de Bord pour effectuer à nouveau des opérations de contrôles à bord des trains de la relation Paris - Nevers. Nous vous remercions de bien vouloir tout mettre en œuvre pour leur faciliter la tâche.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bernard BOLOT



Cosnes, le 4 Avril 2012

Association Nivernais Berry Des Usagers du Train
Maison des Associations
Mairie de COSNE SUR LOIRE
Quai Jules Moineau
BP 123
58206 COSNE COURS SUR LOIRE
Mail : anbut@hotmail.fr
Site internet : <http://anbut.kegtux.org>

SNCF

Direction Déléguée Est Centre

2 Rue Traversières

75012 Paris

Mr. Bolot

Monsieur,

Nous vous remercions de votre réponse du 26 Mars et du temps passé à l'examen de nos demandes, mais comme vous devez très certainement vous en douter, cette dernière ne nous donne aucune satisfaction.

Une fois de plus, nos droits et devoirs d'arriver à l'heure sur nos lieux de travail et domicile ont été bafoués et non reconnus ainsi que les préjudices qui en découlent également.

Nous avons bien noté que des consignes avaient été données aux chefs de bord pour procéder à nouveau à des contrôles. Soyez rassurés, vous avez été entendu !! Et des termes tels que « refus d'obtempérer » ont même été prononcés à notre égard. Pensez vous que ce vocabulaire soit celui d'un chef de bord face à des clients qui je vous le rappelle ont toujours été titulaires d'un titre de transport durant toute la période où nous avons refusé de présenter nos titres. Nous avons toujours eu à cœur de respecter le personnel SNCF et nous aimerions qu'il en soit de même pour nous.

Dans votre courrier, vous indiquez que les raisons des retards subis ne sont pas imputables à la SNCF. Dans ces conditions, qui est responsable de la gestion du trafic ? C'est en effet, la raison qui nous est invoquée quotidiennement. Avez-vous externalisé cette gestion ?

Concernant la sécurité dans les trains, celles des usagers mais également de votre personnel, pensez vous qu'un seul contrôleur pour 10 voitures (soit environ 800 personnes) soit un nombre suffisant pour faire face à tout imprévu ?

De plus, la SNCF a fait cette dernière semaine un grand battage médiatique sur le contrat de confiance. On peut y lire « un vrai tournant dans les relations avec les clients » l'introduction de la notion d'« obligation de résultat », mais également que ces mesures s'appliquent au TGV et aux **Intercités** et donc par conséquent à la ligne Paris – Nevers ? Dans ces conditions comment se fait il que nos demandes d'indemnisation aient été refusées ?

Nous avons bien noté que la SNCF était soucieuse d'informer ses clients des retards, mais pour nous abonnés information ne remplace pas ponctualité, mais force nous est de constater que nous subissons encore quotidiennement des retards.

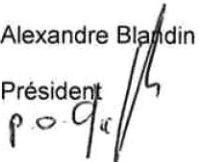
Par conséquent compte tenu de votre refus d'indemnisation, et face aux retards quotidiens, et de l'attitude de certains personnels SNCF, nous vous informons que nous nous réservons le droit de donner une suite judiciaire à notre dossier.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour en discuter,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Alexandre Blandin

Président

p. o. g. e.